

(N^o 11.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1845.

**Rapport de la Commission chargée d'examiner
le Projet de Loi qui ouvre au Département
des Travaux Publics un crédit provisoire de
3,208,212 fr. 95 centimes, pour dépenses du
premier trimestre de l'exercice 1846.**

(Voir les nos 70 et 73 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

La Commission que vous avez chargé d'examiner la demande d'un crédit provisoire de 3,208,212 fr. 95 centimes, pour assurer le service du Département des Travaux Publics pendant le premier trimestre de l'exercice de 1846, vous en propose l'adoption, sans rien préjuger pour les trimestres suivants.

Bruxelles, le 23 décembre 1845.

D'AHÉRÉE.

Ed. DE ROUILLÉ.

Le Baron DE BARÉ DE COMOGNE.

Le Vicomte DESMANET DE BIESME.

Le Comte G. D'ARSHOT, Rapporteur.